

Honoraires de négociation :

De 0 à 10.000 € : forfait de 500,00 € HT

Pour les biens dont la valeur est **supérieure à 10.000 €**, le barème suivant s'applique :

	H.T.
	%
De 0 à .60.000 €	5,5
au-dessus	3,75